

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bernard PEZET, Maire

PRESENTS : MM PEZET Bernard – XAVIER Jean-Luc - VUYLSTEKE Patrice - OLLEVIER Patrice – LABOIS Alain – VOILQUE Alain.

Mmes VASSET Annie – BARDOT Françoise – JULIEN Francine – DEMILLY Nadine – VERGNEAU Céline –GALET Claudine.

Avaient donné pouvoir : Mme PANCIEKIEWICZ Annick à Mme VASSET, Mr FILACHET René à Mr PEZET Bernard, Mr LACOUME Didier à Mr VUYLSTEKE Patrice, Mme DAVID Agnès à Mme GALET Claudine.

Excusés : Mmes PANCIEKIEWICZ Annick, DAVID Agnès, SERVAIS Sandrine, MARCHIONNI Fabienne Mrs FILACHET René, LACOUME Didier, MARQUETTE Jacques.

Secrétaire de séance : Madame VERGNEAU Céline.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 36.

– Approbation du compte rendu de la réunion du 29 juin 2015

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 29 juin 2015.

2015-87 – MAITRISE D'ŒUVRE DE LA SALLE MULTISERVICES

L'OPH de l'Aisne, maître d'ouvrage délégué pour la construction de la salle multiservices, a lancé une procédure d'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre de la salle multiservices de la commune de SINCENY. Après une présentation des 7 offres reçues, effectuée par Monsieur BAZIN de l'OPAL, lors de la réunion des conseillers municipaux du 15 septembre 2015, la société N2A a été pressentie pour être le maître d'œuvre pour la construction de la salle multiservices, tous les membres du Conseil Municipal présents ont signé dans ce sens.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir la candidature de la société N2A pour la maîtrise d'œuvre de la salle multiservices
- Décide d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2015-88 – ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION ET DE MEDECINE DU CDG02

La convention proposée consiste en la contractualisation de plusieurs missions dévolues ou proposées par le CDG02 :

- Adhésion au service de médecine préventive et professionnelle
- Adhésion au service hygiène et sécurité du CDG02
- Possibilité de solliciter l'avis de la mission d'étude sur le reclassement et le maintien dans l'emploi des agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne.

Arrivée de Monsieur Alain VOILQUE à 19 h 41.

2015-89 – P.A.V.E (plan d’accessibilité voirie et espaces publics)

L’élaboration du P.A.V.E est une compétence communale. Après un diagnostic de l’état, le PAVE doit préciser les mesures susceptibles de rendre accessible l’ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement situées sur le territoire de la commune.

Un P.A.V.E va être élaboré pour la commune de SINCENY. Le Directeur de projet sera Monsieur OLLEVIER Patrice, adjoint au Maire chargé des travaux et de la sécurité, et le comité de pilotage sera composé de Messieurs XAVIER, LACOUME, VUYLSTEKE, et de Mmes BARDOT, DEMILLY, VASSET.

La décision d’élaborer le P.A.V.E sera affichée en Mairie pendant un mois et les organismes consultatifs avertis par courrier dès demain.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité :

- Décide de procéder à l’élaboration du P.A.V.E.
- Le Directeur de projet sera Monsieur OLLEVIER Patrice, adjoint au Maire chargé des travaux et de la sécurité, et le comité de pilotage sera composé de Messieurs XAVIER, LACOUME, VUYLSTEKE, et de Mmes BARDOT, DEMILLY, VASSET.

2015-90 – AGENDA D’ACCESSIBILITE PROGRAMME

La législation impose des travaux d’accessibilité aux ERP (établissement recevant du public) de la commune, un agenda d’accessibilité programmé, pour les 3 années à venir, doit être transmis en préfecture. Il est rappelé que la Mairie, la salle polyvalente, l’église, la médiathèque et le local APS sont aujourd’hui accessibles.

Il est donc proposé de retenir le programme suivant :

- année 2016 : WC extérieur pmr (coût d’environ 2 500,00€).
- année 2017 : rampe d’accès groupe direction et wc pmr groupe direction (coût d’environ 4 000,00€)
- année 2018 : rampe d’accès école maternelle (coût d’environ 7 000,00€)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité :

- Décide de valider l’agenda d’accessibilité programmé tel que proposé.
 - année 2016 : WC extérieur pmr (coût d’environ 2 500,00€).
 - année 2017 : rampe d’accès groupe direction et wc pmr groupe direction (coût d’environ 4 000,00€)
 - année 2018 : rampe d’accès école maternelle (coût d’environ 7 000,00€)

2015-91 – RAPPORT D’ACTIVITE DE LA CCCT

Monsieur le Maire indique que le rapport d’activité de la CCCT est disponible et consultable en Mairie ou sur le site internet de la CCCT.

Madame GALET demande s’il existe un projet d’agrandissement des zones d’activités gérées par la CCCT. Monsieur le Maire répond par la négative, il indique qu’il convient d’abord de combler les zones existantes.

2015-92 – TARIFS BOURSE AUX JOUETS 2015

Considérant qu'il y a lieu de voter les tarifs de la bourse aux jouets pour l'année 2015.
Il est proposé les tarifs suivants pour les emplacements de la bourse aux jouets, soit :

- Gratuit pour les habitants de la commune
- 10 € la table pour les extérieurs à SINCENY.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de fixer pour l'année 2015 les tarifs suivants :
 - . Gratuit pour les habitants de la commune
 - 10 € la table pour les extérieurs à SINCENY.

Ces tarifs seront reconduits tacitement et devront être modifiés par une nouvelle délibération.

2015-93 - TARIFS MARCHE DE NOEL 2015

Il est proposé à votre vote de maintenir les mêmes tarifs pour l'année 2015 qu'en 2014 pour le marché de Noël, soit :

Dans la salle polyvalente,

- 5 € la table pour les habitants de la commune
- 10 € la table pour les habitants extérieurs à SINCENY
- 20 € la table pour les professionnels.

Dans un chalet, pour le week-end,

- 10 € pour les habitants de la commune
- 20 € pour les habitants extérieurs à SINCENY
- 30 € pour les professionnels.
-

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer pour l'année 2015 les tarifs suivants :

Dans la salle polyvalente,

- 5 € la table pour les habitants de la commune
- 10 € la table pour les habitants extérieurs à SINCENY
- 20 € la table pour les professionnels.
-

Dans un chalet, pour le week-end,

- 10 € pour les habitants de la commune
- 20 € pour les habitants extérieurs à SINCENY
- 30 € pour les professionnels.

Ces tarifs seront reconduits tacitement et devront être modifiés par une nouvelle délibération.

2015-94 – ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT COMMUNAL A MADAME LEVEQUE VALERIE

Un logement vacant est loué et mis à la disposition de Madame LEVEQUE Valérie durant la période pendant laquelle des travaux de mise aux normes seront réalisés dans son habitation, sise 2 rue Charles Fouquet à SINCENY. Pendant cette période, le loyer demandé à Madame LEVEQUE Valérie est fixé à 100, 00 € par mois plus la participation aux frais de chauffage de 50€ par mois.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité (11 voix pour et 5 abstentions) :
-décide de fixer le loyer dû par Madame LEVEQUE Valérie à 100, 00 € par mois et une participation aux frais de chauffage de 50 € par mois.

Communication

Monsieur le Maire procède à plusieurs communications :

Le cabinet HIRSON a été retenu pour la maîtrise d'œuvre de la ruelle PLEZ, suite à l'appel d'offre du 09 juillet 2015.

Le balayage de caniveaux aura lieu les 12 et 13 novembre.

Le bulletin municipal sera établi début octobre.

Les bennes à verre du cimetière, route de Saint-Gobain seront déplacés le 24 septembre sur le parking du parc saint-lazare.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur VUYLSTEKE demande si, comme les années précédentes, la municipalité met à disposition de l'amicale du personnel du Centre Hospitalier de Chauny, à titre gratuit, la salle polyvalente le 31 octobre 2015..

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente. En contrepartie, l'amicale du personnel du Centre Hospitalier de Chauny proposera les mêmes tarifs aux adhérents de l'amicale et aux habitants de SINCENY sans limitation de places.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

La secrétaire de séance

Céline VERGNEAU